Titres inscrits à la cote de la CSE et Autre titles inscrits (y compris les droits et les bons de souscription)

	Partie active	Partie passive
Moins de 1,00 $ (détail[1])	-0,0008 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus	0,0009 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus
Moins de 1,00 $	-0,0004 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus	0,0009 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus
Programme d'incitation au volume, niveau 1 (0,20 % du volume total canadien continu)[2]	Sans objet	0,00085 $
Programme d'incitation au volume, niveau 2 (0,40 % du volume total canadien continu)[2]	Sans objet	0,0008 $
1,00 $ ou plus (détail[1])	-0,0029 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus	0,0030 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus
1,00 $ ou plus	-0,0022 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus	0,0030 $ Frais fixes de 2 $ pour un volume de 200 000 actions ou plus
Programme d'incitation au volume, niveau 1 (0,20 % du volume total canadien continu)[2]	Sans objet	0,00295 $
Programme d'incitation au volume, niveau 2 (0,40 % du volume total canadien continu)[2]	Sans objet	0,0029 $

Opérations invisibles[3]

	Partie active	Partie passive
Inscrites à la cote de la CSE et Autre titles inscrits : Moins de 1,00 $	Sans frais	0,0002 $
Inscrites à la cote de la CSE et Autre titles inscrits : 1,00 $ ou plus	Sans frais	0,0003 $

Débentures ou billets (par 1 000 $ de la valeur nominale)

	Partie active	Partie passive
Inscrits à la cote de la CSE	0,09 $	-0,07 $
Autre titles inscrits	0,09 $	-0,08 $

Obligations d'État inscrites à la CSE

	Partie active	Partie passive
Obligations d'État inscrites à la CSE	9,75 $ par partie par opération	9,75 $ par partie par opération

Opérations de lots irréguliers

	Partie active	Partie passive
Inscrites à la cote de la CSE et Autre titles inscrits : moins de 1,00 $	-0,0002 $	0,0003 $
Inscrites à la cote de la CSE et Autre titles inscrits : 1,00 $ ou plus	-0,0003 $	0,0004 $

Opérations croisées involontaires (inscrites à la cote de la CSE et autre titles inscrits)

Les opérations croisées involontaires sont facturées selon les frais standard d'opération continue applicables au titre, en fonction de sa catégorie de frais correspondante.

Opérations croisées volontaires (inscrites à la cote de la CSE et autre titles inscrits)

Crédit	-0,0002 $ par action (plafond de 200 $ par opération) Les crédits ne seront payés que sur les 100 premiers millions d'actions d'opérations croisées volontaires négociées chaque mois.

Les autres titres cotés comprennent les titres cotés à la TSX, à la TSX-V et à la CBOE Canada.

[1] Les taux pour le secteur de détail sont disponibles pour les numéros d'identification des négociateurs qui sont identifiés par les courtiers comme ceux qui sont à l'origine des ordres des clients de détail (tels que définis par l'OCRI). Les taux pour le secteur de détail, pour les numéros d'identification des négociateurs associés à des clients de l'AED (tels que définis dans le Règlement 23-103), ne sont disponibles que pour les courtiers situés ailleurs qu'au Canada, à condition que le courtier agisse en tant qu'agent pour le flux d'ordres du client de détail, sinon les taux pour les segments autres que de détail s'appliquent.

[2] Les crédits de niveau sont accordés à toutes les opérations passives admissibles exécutées par un ID de courtier ou un groupe d'ID du courtier lorsqu'un seuil défini du volume total canadien continu est atteint au cours d'un mois donné. Le volume total canadien continu mensuel est calculé sur la base de toute l'activité de négociation continue des actions et des FNB cotés au Canada sur tous les marchés, à l'exclusion des enchères d'ouverture/de clôture du marché, des opérations croisées intentionnelles et des lots irréguliers.

Pour l'évaluation et la qualification du volume total canadien continu, le volume passif admissible pour un ID de courtier ou un groupe d'ID du courtier comprend toute l'activité de négociation passive exécutée à la CSE2, à l'exclusion des volumes associés aux opérations croisées intentionnelles, aux opérations sur lots irréguliers, aux opérations invisibles, aux débentures et aux obligations d'État. Les crédits de niveau s'appliquent à l'ensemble du volume passif admissible négocié par un ID de courtier ou un groupe d'ID du courtier à la CSE2, et pas uniquement à la

partie dépassant le seuil. Les opérations à frais fixes ne sont pas considérées pour les crédits d'incitation au volume, mais sont incluses dans le calcul du seuil du volume total canadien continu.

Le groupe d'ID du courtier peut être composé d'ID de courtiers de différents courtiers, le cas échéant. Le groupe d'ID du courtier doit recevoir l'approbation préalable de la CSE pour pouvoir bénéficier des crédits de niveau.

[3] Opérations invisibles – toutes les opérations pour lesquelles l'un ou l'autre des côtés est un ordre invisible.

Généralités

La partie active d'une opération représente l'ordre qui retire des liquidités de la CSE et la partie passive représente l'ordre qui injecte des liquidités à la CSE.

Il n'y a aucuns frais d'opération mensuels minimaux et il est probable que certains courtiers se voient octroyer des rabais de la part de la CSE chaque mois. Les courtiers qui le souhaitent auront la possibilité de convertir leurs rabais en crédit pour le paiement de frais ultérieurs à verser à la CSE.

Les frais et rabais décrits ci-dessus peuvent faire l'objet de modifications.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à l'adresse trading@thecse.com ou appeler au 416 367-7347.